

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-02
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 février 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 24 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 29

Nbre de suffrages exprimés : 31

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Omar RABEL. Saniye AKDEMIR.

Excusés : Roland GAMBERI. Valère NEDEZ

Absents : Jean-Claude HERARD. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Roland GAMBERI pouvoir à Denis NEDEZ
Valère NEDEZ pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 18 février 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Claudia FERNANDES ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 décembre dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

RENOVATION ENERGETIQUE DES GROUPES SCOLAIRES ET DE BATIMENTS
COMMUNAUX : NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260224-2026-02-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026 .../..
Date de réception préfecture : 27/02/2026

*Extrait du registre des délibérations n° 2026-02***RENOVATION ENERGETIQUE DES GROUPES SCOLAIRES ET DE BATIMENTS COMMUNAUX :
NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS**

Monsieur le Maire expose que conformément aux engagements pris par la Municipalité en faveur de la rénovation énergétique de 17 bâtiments communaux énergivores, les audits énergétiques et l'édition des programmes de rénovation correspondants ont été réalisés pour le patrimoine suivant :

- Les 4 bâtiments formant le groupe scolaire Donzelot (3 bâtiments d'enseignement et un gymnase),
- Les 2 bâtiments formant l'ensemble école maternelle Oehmichen et médiathèque municipale,
- Les 2 bâtiments d'enseignement du groupe scolaire des Chardonnerets,
- Les 4 bâtiments formant le groupe scolaire de Pézole (2 bâtiments d'enseignement, un centre de loisirs sans hébergement, et un gymnase),
- Le bâtiment abritant l'école maternelle des Bruyères,
- Le bâtiment d'enseignement de l'école élémentaire de Sous-Roches,
- Le bâtiment formant hôtel de ville et son annexe,
- Le bâtiment abritant le Centre Médico-Social du quartier des Buis.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 18 janvier 2023 a arrêté le plan de financement prévisionnel du programme d'ensemble de rénovation énergétique de ces 17 bâtiments, tandis que celle du 19 juin 2024 établissaient celui de la première tranche de travaux, à savoir la rénovation énergétique du groupe scolaire de Pézole.

Le 11 septembre 2024 et le 4 novembre 2025, deux délibérations sont venues modifier ces plans de financement compte-tenu des démarches entreprises auprès des différents partenaires financiers.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'aujourd'hui, au regard des subventions déjà notifiées et des contacts pris avec les différents cofinanceurs, il y a lieu de modifier, à nouveau, ces plans de financement prévisionnels dont les montants totaux restent inchangés :

- 10 935 000 € HT, soit 13 122 000 € TTC pour le plan d'ensemble,
- 3 550 000 € HT, soit 4 260 000 € TTC pour sa première tranche (rénovation énergétique du groupe scolaire de Pézole).

Ainsi, il est proposé :

- D'arrêter le nouveau plan prévisionnel de financement se rapportant à l'opération d'ensemble comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT POUR LE TRAITEMENT DES 17 BATIMENTS	
DEPENSES EN € HT	10 935 000 €
ETAT – Fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires – Dotation de Soutien à l’Investissement Local – Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (34,5%)	3 772 575 €
REGION – Territoires en Action et/ou Effilogis (28%)	
• Phase audit énergétique	30 000 €
• Phase études & programmation	198 366 €
• Phase travaux	2 833 434 €
DEPARTEMENT (14,65%)	1 601 978 €
PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION – Fonds de concours (environ 0,46%)	50 000 €
CAF – Investissement ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) (2,37%)	259 442 €
FINANCEMENT VILLE (20.02%)	2 189 205 €

- De modifier le plan de financement prévisionnel de la première tranche de travaux (rénovation énergétique du groupe scolaire de Pézole) comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE PEZOLE	
DEPENSES EN € HT	3 550 000 €
ETAT – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (subvention déjà notifiée d'environ 25,09%)	890 582 €
ETAT – Dotation de Soutien à l'Investissement / Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (10%)	355 000 €
REGION – Territoires en Action et/ou Effilogis (22,60%)	802 315 €
DEPARTEMENT (13,60%)	482 661 €
PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION – Fonds de concours (environ 1,41%)	50 000 €
CAF - Investissement ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) (7,30%)	259 442 €
FINANCEMENT VILLE (environ 20%)	710 000 €

Les dossiers de demandes de subvention seront le cas échéant déposés par bâtiment auprès des financeurs.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, par des voix présentes et représentées,

- **APPROUVE** ce projet d'investissement et ses plans de financement prévisionnels détaillés ci-dessus ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des différents financeurs et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de l'opération ;
 - **S'ENGAGE** à autofinancer l'opération au cas où les financements escomptés seraient inférieurs aux montants prévisionnels.
- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
 - **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
 - **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER